

République Française



Ville de Draguignan

N°2018-155

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Votants
39	39	36

**BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT DE L'EXERCICE 2018 :
DÉCISION MODIFICATIVE N° 3**

Mairie de Draguignan

**EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Draguignan**

Séance du 22 octobre 2018

L'An deux mille dix-huit et le vingt-deux octobre à dix-huit heures, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRÉSENTS :

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, SYLVIE FRAN CIN, BRIGITTE DUBOUIS, ALAIN HAINAUT, CHRISTINE NICCOLETTI, FRANÇOIS GIBAUD, STÉPHAN CÉRET, SOPHIE DUFOUR, JEAN-YVES FORT, GRÉGORY LOEW, DANIELLE ADOUX COPIN, GUY DEMARTINI, ALAIN VIGIER, MARC GUILLAUME, FRANÇOISE JOSSET, BRUNO SCRIVO, SYLVIANE NERVI SITA, MARTINE ZERBONE, SYLVIE FAYE, ÉRIC FERRIER, FRÉDÉRIC MARCEL, RICHARD TYLINSKI, JENNIFER PAILLAUX, ÉVELYNE LORCET, JACQUES GAUTRON, JEAN-JACQUES LION, ANNE-MARIE COLOMBANI, JEAN-DANIEL SANTONI, MARIE-PAULE DAHOT, AUDREY GIUNCHIGLIA, ALAIN MACKÉ, MARIE-FRANCE PASSAVANT

PROCURATIONS :

FLORENCE LEROUX à RICHARD STRAMBIO, HUGUES BONNET à BRIGITTE DUBOUIS, OLIVIER AUDIBERT TROIN à JEAN-DANIEL SANTONI

ABSENTS :

MATHILDE KOUJI DECOURT, MARIE-CHRISTINE GUIOL, VALÉRIA VECCHIO

Secrétaire de Séance : JENNIFER PAILLAUX

Publié le :



RAPPORTEUR : FRANÇOIS GIBAUD

Après le vote du budget primitif et des décisions modificatives n° 1 et 2 du budget annexe de l'assainissement de l'exercice 2018 par délibérations du Conseil Municipal n° 2017-197 du 21 décembre 2017, n° 2018-048 du 20 mars 2018 et n° 2018-132 du 12 septembre 2018, il convient à présent, compte tenu des derniers éléments d'exécution budgétaire, d'adopter la décision modificative n° 3 qui prévoit l'ajustement des crédits nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité.

Cette décision modificative, jointe en annexe, obéit au principe d'équilibre et peut se résumer comme suit :

Dépenses et Recettes d'Exploitation :	12 585 €
Dépenses et Recettes d'Investissement :	0 €

Section d'Exploitation :

En dépenses, il est proposé d'inscrire, au chapitre 011, la somme de 12 585 € correspondant au paiement du solde de l'avenant n° 1 de la délégation de service public d'exploitation du réseau d'assainissement voté par délibération municipale n° 2017-088 en date du 19 juin 2017.

En recettes, il convient d'inscrire, au chapitre 70, la somme de 12 585 € afin d'équilibrer la dépense liée au paiement du solde de cet avenant.

Section d'Investissement :

Aucun ajustement n'est prévu en investissement.

Ceci étant exposé, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir adopter, par chapitre, la décision modificative n° 3 du budget annexe de l'assainissement de l'exercice 2018, jointe en annexe.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,
À L'UNANIMITÉ

- adopte, par chapitre, la décision modificative n° 3 du budget annexe de l'assainissement de l'exercice 2018, jointe en annexe.

Fait à Draguignan, le 22 octobre 2018.

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,



Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan